erg école de recherche graphique
école supérieure des arts

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION EN COURS D'ETUDES - 1ER CYCLE - BLOC2-BLOC3 BACHELOR 2 - BACHELOR 3 - 2023-2024

Les préinscriptions pour une demande d'admission en cours d'études se feront UNIQUEMENT en ligne à partir du 02/05 jusqu'au 31/07/23 inclus : **Pas d'envoi postal !**

LE LIEN DES PREINSCRIPTONS SERA DISPONIBLE A PARTIR DU 2 MAI SUR LE SITE DE L'ERG (www.erg.be)

Pour toutes questions relatives à la préinscription, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : aec-vae@erg.be

Pour les étudiant.e.s diplômé.e.s en Belgique

- Copie certifiée conforme du CESS homologué
- Composition de famille récente et originale (*uniquement pour les étudiant.e.s étranger.ère.s résidant en Belgique*).

Pour les étudiant.e.s diplômé.e.s à l'ETRANGER européen.ne.s et HORS Union Européenne (HUE)

- Copie certifiée conforme du Baccalauréat **ET** le relevé de notes (*ou diplôme national,...*)
- Equivalence du Baccalauréat ou du Diplôme du secondaire/National obtenu à l'étranger par le Service des Equivalences de la Fédération Walonie-Bruxelles : www.equivalences.cfwb.be
  - soit l**a preuve de l'envoi** (par recommandé - faire une copie du dossier avant l'envoi),
  - soit **l'attestation de dépôt du dossier** administratif au service des équivalences,
- soit **l'équivalence**, si vous l'avez déjà reçue.
- Pour les étudiant.e.s étranger.ère.s de nationalité H.U.E. et non assimilé.e.s fournir un visa d'étudiant.e et fournir une preuve de la demande de carte de séjour, celle-ci doit être introduite au plus tard le 01/11/2023. Attention : EQUIVALENCE document indispensable pour étudier en Belgique

Équivalence du diplôme étranger : Il est indispensable d'envoyer avant le **15/07/2023** par courrier recommandé le dossier complet de la demande d'équivalence du diplôme étranger au Ministère - Service des Équivalences (DGEO - rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles).

Pour tous renseignements concernant cette procédure, référez-vous aux indications de l'autorité compétente : www.equivalences.cfwb.be.
Possibilité de DEROGATION, veuillez vous référer sur le site des équivalences (procédure administrative, possibilité de dérogation)
- ATTENTION : Un rendez-vous au service des équivalences ne vaut pas comme dépôt du dossier

Pour TOU.TE.S LES ETUDIANT.E.S diplômé.e.s (Belges ou Etranger.ère.s)

- Copie d'une pièce d'identité VALIDE (carte d'identité recto/verso ou passeport).

-> **Pour les étudiant.e.s de nationalité H.U.E., la demande doit être introduite avant le 01/11/2023**

- Un extrait d'acte de naissance original. *(Pas de copie du carnet de mariage des parents)*

- 1 photos d'identité récente.

- Copie certifiée conforme **des diplômes d'enseignement supérieur** obtenus et **les relevés de notes de l'ensemble du cursus**

- Programmes des cours (descriptifs détaillés des cours : contenu, crédits-ECTS, volume horaire) certifiés exacts par l'établissement scolaire.

- Uniquement pour les étudiant.e.s ayant déjà entrepris des études supérieures en Belgique
  - **Attestation d'acquittement de toute créance/attestation de non solde** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique attestant que vous n'avez aucune dette envers elle.
  - **L'attestation du « Bilan de santé »** à demander à la dernière école supérieure fréquentée **en Belgique** (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).

- compléter la fiche des activités antérieures après l'obtention du CESS ou Bac ou diplôme étranger

- Les attestations justifiant **TOUTES les activités après l'obtention du diplôme du secondaire- Baccalauréat jusqu'à l'inscription dans notre école.**
  - Si études supérieures : **attestation de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie), résultats obtenus, crédits et tous les relevés de notes.** Les attestations « simple » ou « certificats de scolarité » ne sont **PAS VALABLES**. Pour les **écoles Préparatoire** (Prep Arts, Prép'art, atelier de Sèvres, ou autres écoles préparatoires) attestation de « **REUSSITE** » avec un résultat.
  - Si travail : **contrats de travail détaillés avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectué et fiche de paie.**
  - Si voyage : **billets d'avion, billets de train, attestation de séjour linguistique et tout autre document prouvant le déplacement,...**
  - Si demandeur.se d'emploi : (**en Belgique**)
    ? Actiris : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi après études A 23 J » et demandez à l'ONEM une attestation.
    ? FOREM : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi après études A 236 » et demandez à l'ORBEM une attestation.

- Si au Chômage :
  ? demandez à l'ONEM ou l'ORBEM une « attestation de non délivrance de dispense de pointage pour reprise d'études ». Demande de dispenses pour suivre des études de plein excercice (en Belgique)
  ? attestation de « Pôle emploi » (en France)
  ? Allocations familiales : attestations des allocations familiales « arrêt des études »
- **Compléter la déclaration sur l'honneur si aucun document à l'appui (datée et signée par l'étudiant.e)**

- Composition de famille récente et originale (*uniquement pour les étudiant.e.s étranger.ère.s résidant en Belgique*).

- **Preuve de paiement des frais relatifs à l'épreuve d'admission : 100 €** (*non remboursables et non déduit des frais de scolarité en cas de réussite*) sur le compte : IBAN BE37 3100 1908 3828 - BIC BBRU BEBB, au nom : Comité Organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles asbl, rue d'Irlande 57 - 1060 Bruxelles. En communication : **Nom & Prénom de l'étudiant.e. Pas de carte de crédit, ni de chèque**. Le détail des frais d'inscription vous seront remis dès la rentrée académique 2023-2024

UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION VALIDEE, VOUS RECEVREZ UN RENDEZ-VOUS POUR UN ENTRETIEN.

Dates de pré-inscription
Du 02/05 au 31/07/2023inclus
L'erg sera fermée du 15/07 au 15/08/2023

Épreuve d'admission en cours d'études Bloc2-Bloc3 - 1er Cycle
Du 28/08 au 30/08 (sur rendez-vous individuel - sous réserve de modifications) L'épreuve d'admission comporte deux parties :
a / Un entretien avec des enseignant.e.s d'atelier et de cours théoriques
b / Présentation de travaux récents réalisés par le/la candidat.e

Les modalités des épreuves d'admission vous seront communiquées ultérieurement.

Sous réserve de modifications